



27 JUNE 2014 1700

DELIBERATION N° 82/2014 du 20 juin 2014

Complétant les délibérations n° 130/2001 du 17 décembre 2001 autorisant la location de matériels nouveaux par la Commune de Huahine, et n° 41/2005 du 10 novembre 2005 autorisant le service du parc à matériel de la Commune de Huahine à louer la remorque porte-engins

En sa séance du 20 juin 2014 convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, par lettre n°6/CONV/CM/2014 du 11 juin 2014, sous la présidence du Maire, avec Mademoiselle Moeata TAEREA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la Délibération n° 130/2001 du 17 décembre 2001, autorisant la location de matériels nouveaux par la Commune de Huahine ;
- Vu** la Délibération n° 41/2005 du 10 novembre 2005, autorisant le service du Parc à Matériel de la Commune de Huahine à louer la remorque porte-engins ;
- Vu** la Délibération n° 13/2010 du 05 février 2010, abrogeant l'article 2 de la délibération n° 41/2005 du 10 novembre 2005, autorisant le service du Parc à Matériel de la Commune de HUAHINE à louer la remorque porte-engins ;

Considérant les nombreuses demandes des agriculteurs pour la location des matériels lourds ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1 : Pour compter du 1^{er} juillet 2014, et pour nécessairement soutenir le secteur agricole de l'île, les titulaires de la carte professionnelle d'agriculteur bénéficieront d'un abattement de 50% :

- sur le tarif de location de la pelleteuse sur chenilles (drague) fixé à 10 000 Fcp de l'heure par la délibération n° 130/2001 du 17 décembre 2001 ;
- sur le tarif de location de la remorque porte-engins fixé à 30 000 Fcp le transfert aller/retour par la délibération n° 41/2005 du 10 novembre 2005.

Article 2 : Les recettes correspondantes restent imputées à l'article 7083 de la section de fonctionnement du budget communal.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire, le Responsable du Département de la Comptabilité et es Finances et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -


Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-neuf (29) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 29	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 29 dont 0 pouvoir	le 27 JUIN 2014
Abstentions : 0	et publication ou notification
Exprimés : 29	du 27 JUIN 2014
Votes pour : 29	Le Maire,
Votes contre : 0	 Marcelin LISAN
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	